

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.162

L'An deux Mille Sept, le 28 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE

Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON

M. POTENNEC représenté par M. CAU

Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme DAVID, M. FAVRE, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Construction d'un local pour le Club de Surf et d'un poste de secours Plage de Pontailac, sous la forme d'un bâtiment « clé en main » - Attribution du marché négocié

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a lancé une procédure de marché négocié, en application des articles 40, 65 et 66 du Code des Marchés Publics, pour la construction d'un bâtiment « clé en main ». Cette opération inclut la prestation de conception, les travaux de terrassement, la construction de la dalle et des réseaux, la fourniture des éléments et leur pose, étant précisé qu'il appartiendra au titulaire de déposer et d'obtenir un permis de construire.

Un avis d'appel à candidatures a été lancé au B.O.A.M.P. le 24 août 2007. Trois candidatures sont parvenues le 26 octobre 2007 et ont été retenues. Deux entreprises ont transmis leurs offres pour le 17 décembre 2007.

Après négociation avec les entreprises, et au vu du rapport établi par les Services Techniques, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 20 décembre 2007 ont décidé d'attribuer le marché négocié à l'entreprise C.R.B.I. (Conception Réalisation de Bâtiments Industrialisés) pour un montant de 380 579,42 €TTC (option climatiseur réversible comprise).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 décembre 2007,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure de marché négocié menée en vue de l'attribution du marché relatif à la construction d'un local pour le club de surf et d'un poste de secours, plage de Pontailac, sous la forme d'un bâtiment « clé en main ».
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise C.R.B.I. (Conception Réalisation de Bâtiments Industrialisés) pour un montant de 380 579,42 €TTC (option climatiseur réversible comprise).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation de ce local.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 janvier 2008

Le Maire,
H. LE GUEUT